Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

AR09026SRH

ARRÊTÉ du 11 février 2009

portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle au titre de l'année 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts ;

Vu l'avis par la commission administrative paritaire compétente au cours de sa séance du 10 décembre 2008 ;

Sur la proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1er

Les ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts de classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle au titre de l'année 2009 :

1 MOULINIER Alain
2 VILLERS née FOURES Sophie
3 DEGOUTTE Gérard
4 DONZIER Jean-François
5 POCHAT Rémy
6 FRADIN Guy
7 DE MAUPEOU D'ABLEIGES Georges
8 POLY Jean-Pierre
9 GUERIN André-Jean
10 BOUE Henri
11 ROUX Alain
12 FREY Vincent
13 CLOUD François

MATHIEU Gérard
BEISSON Guy
LAURENS Denis
LERAT Jean-François
GOENAGA Michel
CAMPARDON Pierre
DANGUY DES DESERTS Dominique
SENECAL Bernard
BLANC née GERRER Nicole
COMPAROT Jean-Pierre
CHEVALIER Marcel
PERROT Charles
MONDOT Robert
DE LARAMBERGUE Jacques
REDAUD Jean-Luc
BALNY Philippe
MARCOUX Alain
GARCIA Alain

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 11 février 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Michel BARNIER